



DATE DE PUBLICATION : 6 mars 2023

Le directeur régional  
Bretagne

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à M. Hervé MATTEI, directeur régional de Bretagne, le 1<sup>er</sup> mars 2023 ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé MATTEI, directeur régional et de M. Jean-Luc RAFFRAY, adjoint au directeur régional de Bretagne, délégation est donnée à M. Maxence du CHESNE, responsable du centre de traitement partagé entreprises (CTPE) de la succursale de Rennes, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier délégation est donnée à M. Florent SAINT-CAST, adjoint du CTPE, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du CTPE.

M. Florent SAINT-CAST reçoit notamment délégation à l'effet de coter les entreprises et les dirigeants d'entreprises de la zone de compétence du CTPE conformément à la grille de délégation en vigueur.

Fait à Rennes, le 1<sup>er</sup> mars 2023

Hervé MATTEI